

premières ici dans les textiles. Nous n'avons pas de coton, et nous n'avons pas de laine pour ainsi dire, car nous avons environ 3 millions et demi de livres de laine, et les opérations de synthétiques sont associées ou fortement liées à des compagnies outre-mer. La seule fibre synthétique que nous avons au Canada et dont nous sommes un producteur mondial, monsieur le président, est l'amiante.

Je suis sûr que tous les députés admettront qu'étant donné les faits mentionnés dans cette déposition, plus les taux de salaires dans l'industrie du textile et du vêtement, pour lesquels le Canada se place au premier ou au second rang au monde, nous nous devons d'adapter, en ce qui concerne cette industrie, notre mode de pensée et nos actions aux réalités économiques. Ce qui veut dire qu'il appartient à l'industrie d'orienter ses ressources et ses initiatives vers les domaines où elle est en mesure de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. Je crains que, dans un trop grand nombre de cas—et pas seulement dans l'industrie du textile et du vêtement—nous ne nous soyons obstinés, pour des raisons sentimentales ou effectives, à poursuivre la production de beaucoup d'articles bien après que cette production eut cessé d'être rentable.

Aux termes de l'article 8 du bill, une personne qui produit au Canada des articles textiles et d'habillement, ou une personne ou association agissant pour le compte d'un tel producteur, peut déposer auprès de la commission un avis de plainte alléguant que l'importation des articles textiles et d'habillement décrits dans l'avis porte ou menace de porter un préjudice sérieux à sa production d'articles textiles et d'habillement. Pour l'essentiel, la commission est mise sur pied afin d'entendre les plaintes des parties qui font valoir, ou simplement craignent, que l'importation de certains articles textiles ou d'habillement ne leur porte préjudice. Je ne puis que conclure, monsieur l'Orateur, qu'au bout d'un laps de temps relativement court, la commission aura subi un bourrage de crâne suffisant pour en arriver à penser que la plupart des producteurs canadiens d'articles textiles et d'habillement sont gravement menacés par des produits étrangers et que la délivrance de licences d'importation pourra écarter cette menace.

Les fabricants de textile et de vêtements qui comparaitront devant la commission pourront appuyer leurs arguments en faisant témoigner les représentants de leurs employés quant au danger réel ou prétendu qui menacerait leurs emplois. Sachant en outre que dans beaucoup de villes et de villages de l'Ontario et du Québec, les entreprises de textile et de vêtement sont les seuls ou les principaux employeurs, la commission sera fortement incitée à accéder aux demandes de permis d'importation. Je ne prétends pas qu'on doive en quelque façon que ce soit empêcher les fabricants de vêtements et de textile de faire connaître leurs opinions à la commission. Ce qui m'inquiète, par contre, c'est le manque d'équilibre dans la représentation des diverses régions au sein de la commission et le fait que la loi ne renferme pas de dispositions suffisantes pour faire en sorte que les intérêts des consommateurs soient aussi bien défendus que ceux des fabricants et des syndicats.

• (4.30 p.m.)

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) croit peut-être que les dispositions de l'article 10 du projet de loi, qui obligent la commission à publier dans la *Gazette du Canada* un avis avant de tenir une enquête,

[M. Yewchuk.]

donnent à tous les intéressés la possibilité de s'exprimer. Il reconnaîtra toutefois, je crois, que si les consommateurs constituent le plus nombreux des groupes canadiens intéressés, ils sont aussi les moins bien organisés. En outre, comme l'a fait remarquer le député de Coast-Chilcotin (M. St-Pierre) à une séance du comité, la *Gazette du Canada* est une publication si obscure qu'on pourrait y annoncer la mort d'un roi sans que personne en sache jamais rien.

Le manque d'organisation des consommateurs canadiens est apparu clairement quand le comité qui étudiait ce bill a entendu les représentants de l'Association des consommateurs du Canada, seul groupement de consommateurs organisé à l'échelle nationale. Cette association compte 65,000 membres et une personnel spécialisé de cinq seulement. Lorsqu'on considère les nombreux autres intérêts du consommateur que l'Association doit servir, je crois qu'il est vraiment clair que le consommateur canadien sera grandement désavantagé en présentant sa cause devant la Commission du textile et du vêtement, par rapport à l'industrie et à ses employés dont le nombre atteint à près de 200,000.

Le Conseil économique du Canada a établi d'une façon assez dramatique qu'un fort pourcentage de notre population ne franchit pas le seuil de la pauvreté. En outre, des centaines de milliers de nos concitoyens doivent se contenter d'un salaire net qui n'est pas sensiblement supérieur au niveau de la pauvreté. Ce qui me préoccupe, c'est que des mesures qui créent une hausse artificielle et inutile du coût des vêtements pour ces classes de gens—et ce sont eux qui souffriront le plus des restrictions à l'importation de vêtements importés peu coûteux—jouent contre les personnes les moins en mesure de s'organiser pour protester contre ces augmentations qui seront réclamées par d'autres.

La question la plus fondamentale de toute l'affaire est peut-être la suivante: Quel besoin avons-nous de la Commission? Pourquoi le ministre de l'Industrie et du Commerce ne peut-il pas favoriser la rationalisation de l'industrie à l'intérieur des cadres de son ministère au lieu de créer un nouvel organisme qui, de son propre aveu, sera largement tributaire des ressources humaines du ministère? J'ai suivi le débat et l'étude du projet de loi d'aussi près que quiconque, et pourtant je ne vois pas d'avantage net et convaincant à la création d'une Commission du textile et du vêtement, tandis qu'au contraire, j'y vois des désavantages marqués.

L'existence même de la Commission ne peut que faire naître des craintes qu'en commençant par l'industrie textile, qui n'est sûrement pas notre industrie la plus faible, le Canada se lance dans des préparatifs en vue d'établir des barrières tarifaires au moment même où il règne un tel malaise dans les milieux du commerce international que le Marché commun européen et les États-Unis se dirigent vers une guerre commerciale qui pourrait avoir les conséquences les plus terribles pour nous si nous étions coincés, comme nous le serons probablement, dans le jeu des pressions de ces deux formidables puissances commerciales. A cause de l'indifférence que les divers gouvernements libéraux ont manifestée pour nos liens traditionnels avec la Grande-Bretagne, le Canada ne pourra plus compter sur ses marchés au Royaume-Uni une fois que la Grande-Bretagne aura finalement été acceptée par la Communauté économique européenne. Les États-Unis et le Japon éprouvent de sérieuses difficultés à